



RAPPORT D' ACTIVITÉS

Année 2020



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**
SYNDICAT MIXTE



CLE

Commission Locale
de l'Eau du Bassin
Versant du Gapeau

LE MOT DU PRESIDENT

Malgré le contexte sanitaire retardant considérablement l'installation de toutes nos instances, et par effet de ricochet la validation de nos programmes, le Syndicat Mixte est resté actif!

Tout en respectant les gestes barrières, nous avons réussi à avancer, plus doucement, mais le résultat est là.

Le P.A.P.I. est labellisé.

Le S.A.G.E sera bientôt approuvé. Les équipes commencent déjà à mettre en œuvre certaines actions prioritaires inscrites dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Nos travaux continuent.

J'espère de tout cœur que nous pourrons nous réunir de nouveau au sein du comité syndical et de la commission locale de l'eau pour que notre action sur les milieux aquatiques et la ressource en eau du bassin versant du Gapeau porte ses fruits!

Le Président,

Patrick MARTINELLI



SOMMAIRE

LES AGENTS	p.4
LE COMITE SYNDICAL	p.6
LES MEMBRES DU BUREAU	p. 9
LE BUDGET	p. 10
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	p. 11
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.....	p. 12
LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS	p. 13
LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES	p. 15
LES TRAVAUX DE REPARATION DE LA DIGUE DU PLAN DU PONT.....	p. 16
LE NETTOYAGE DES COURS D'EAU	p. 23
LES RESEAUX DE SUIVI DES COURS D'EAU	p. 24
L'ETUDE DU PAYSAGE.....	p. 25
LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2020	p. 26
LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA C.L.E. EN 2020	p. 28

LES AGENTS

Le syndicat mixte est composé de 4 agents

- ✓ Une Directrice en charge du pilotage technique, administratif et financier et de l'animation du Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Madame Châu Chrétien depuis fév. 2014

- ✓ Une Chargée de mission « rivière » en charge du suivi opérationnel (travaux d'entretien des cours d'eau, réseaux de mesures et qualité)

Madame Emilie Dehesdin depuis sept. 2015

- ✓ Un Chargé de mission « P.A.P.I. », en charge du suivi des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin versant du Gapeau

Monsieur Vincent Germano depuis mars 2017 remplacé par Monsieur Aurélien Boéri depuis octobre 2020

- ✓ Une assistante administrative, en charge du secrétariat, du suivi financier, des marchés publics.

Madame Aurore Régent remplacée par Madame Laura Mora depuis octobre 2020

Tous nos postes d'animation sont aidés par l'Etat et/ou l'Agence de l'Eau.

LES AGENTS

En 2020, le syndicat a accueilli 2 stagiaires
et 1 contrat en alternance

- ✓ Madame Amélie Laporte, étudiante en Master 1 Hydrologie
Risque Environnement

Elle a travaillé principalement à l'élaboration de la plaquette de communication pour la réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation dans le cadre de la mise en œuvre du P.A.P.I.

- ✓ Monsieur Aurélien Boéri, étudiant en Licence Professionnelle
Forêt, Gestion et Préservation de la ressource en eau

Il a travaillé principalement au recensement des prélèvements individuels domestiques et la connaissance des canaux d'irrigation sur le sous-bassin Gapeau amont dans le cadre de la mise en œuvre du P.G.R.E. . Il a suivi la mise en place de l'OUGC en appui avec la Chambre d'Agriculture du Var.

- ✓ Monsieur Rémy Dagues, étudiant en licence professionnelle
métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

Il travaille sur la mise en œuvre du P.G.R.E. Il lance les premières études et actions. Il finalise le recensement des prélèvements individuels initié par Aurélien.

LE COMITE SYNDICAL

En 2020, le Comité syndical a été renouvelé suite aux élections municipales du mois de juin. L'installation du Comité syndical, l'élection du Président et des Vice-Présidents s'est déroulé lors de la séance du 7 septembre 2020

Les délégués titulaires

COMMUNE	NOM	PRENOM
BELGENTIER	AYCARD	Bruno
CARNOULES	CHRISTIAN	David
COLLOBRIERES	ARMANDI	Michel
CUERS	MOUTTET	Bernard
LA CRAU	WERBER	Fabrice
LA FARLEDE	ABRINES	Raymond
HYERES	MONFORT	Isabelle
MEOUNES-LES- MONTRIEUX	GUISIANO	Jean-Martin
PIERREFEU-DU-VAR	MARTINELLI	Patrick
PIGNANS	BRUN	Fernand
PUGET-VILLE	ROUX	Jean-Pierre
SIGNES	REYNARD	Yves
SOLLIES-TOUCAS	FABRE	Jérémy
SOLLIES-PONT	LAURERI	Philippe
SOLLIES-VILLE	NOIROT	Michel

LE COMITE SYNDICAL

Les délégués suppléants

COMMUNE	NOM	PRENOM
BELGENTIER	ANOT	Roger
CARNOULES	GAUDIN	Guillaume
COLLOBRIERES	AMRANE	Christine
CUERS	ALBERIGO	Claude
LA CRAU	SIMON	Christian
LA FARLEDE	PALMIERI	Yves
HYERES	GIRARDO	Eric
MEOUNES-LES- MONTRIEUX	VIGIER	Patricia
PIERREFEU-DU-VAR	KISTON	Jean-Bernard
PIGNANS	SANTONI	Jean
PUGET-VILLE	FERRARO	Céline
SIGNES	VERDUYN	Hélène
SOLLIES-TOUCAS	ESTAMPE	Ludovic
SOLLIES-PONT	DUPONT	Thierry
SOLLIES-VILLE	SOULLIE	Jean-Jacques

LE COMITE SYNDICAL



*Photo @S.M.B.V.G.
Comité syndical du 17 mars 2020*

Les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau ont été modifiés par le Préfet de Département le 4 septembre 2020 (cf.www.smbvg.fr).

Le Comité de bassin a émis un avis favorable à la reconnaissance du SMBVG en tant qu'EPTB (cf.www.smbvg.fr).

LES MEMBRES DU BUREAU

Le Bureau du Syndicat Mixte se compose des membres suivants

- Le président
- Les 4 vice-présidents

FONCTION	NOM	PRENOM	COMMUNE
PRESIDENT	MARTINELLI	PATRICK	PIERREFEU-DU- VAR
1 ^{ER} VP	MONFORT	ISABELLE	HYERES
2 ^{EME} VP	LAURERI	Philippe	SOLLIES-PONT
3 ^{EME} VP	DAVID	Christian	CARNOULES
4 ^{EME} VP	GUISIANO	Jean-Martin	MEOUNES

LE BUDGET

Le vote du budget a été retardé par le contexte sanitaire lié au COVID 19.

- ✓ Le Débat d'orientation Budgétaire a été voté le 18 février 2020
- ✓ Le Budget Primitif a été voté le 26 juin 2020

	FONTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 324 248,92 €	1 054 188,51 €	2 378 434,43 €
RECETTES	1 324 248,92 €	1 054 188,51 €	2 378 437,43 €

- ✓ La participation des membres s'élève à 893 971,78 €

MEMBRES	TOTAL
CA de la Provence Verte	38 732.20 €
CA Sud Sainte Baume	16 342.59 €
CC Cœur du var	71 825.10 €
CC Vallée du Gapeau	161 277.14 €
CC Méditerranée Porte des Maures	171 178.84 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	434 615.92 €
	893 971.78 €





CLE

Commission Locale
de l'Eau du Bassin
Versant du Gapeau

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La C.L.E. n'a pas pu se réunir en 2020. En effet, le début de l'année a été marqué par la crise sanitaire. Les élections municipales ont été repoussées au mois de juin et le collège des représentants des collectivités doit être renouvelé.

Les Collectivités ont été sollicitées par l'Association des Maires de France pour nommer les délégués qui les représenteront à la C.L.E.

Nous sommes dans l'attente de l'arrêté de renouvellement de la C.L.E. qui doit être pris par le Préfet de Département.





CLE

Commission Locale
de l'Eau du Bassin
Versant du Gapeau

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

L'enquête publique du S.A.G.E. s'est déroulée du 1^{er} juillet 2020 au 4 août 2020 sur le territoire des 16 communes concernées par le S.A.G.E.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 3 juin 2020, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur l'approbation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Gapeau, sur le territoire de 16 communes du Var.
Il a procédé à une enquête publique unique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur demande d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, déposé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sur le territoire des communes de Belgentier, La Farfède, Miossanes-les-Montoux, Carrosades, Pignans, Signes, Hères, La Croix, Saffré-Pont, Sallèles-Vieilles, Sallèles-Vieilles, Pierrefeu-du-Var, Collobrières, Cuers, La Londe-les-Marets et Puges-Ville. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, destiné par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
Afin que chaque citoyen en prenne connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 35 jours de l'enquête publique, du 1^{er} juillet 2020 au 4 août 2020, dans les lieux ci-dessous :

Commune	Lieu de l'enquête	Du	Jusqu'à
Belgentier	Mairie de Belgentier	01/07/2020	04/08/2020
Carrosades	Mairie de Carrosades	01/07/2020	04/08/2020
Collobrières	Mairie de Collobrières	01/07/2020	04/08/2020
Cuers	Mairie de Cuers	01/07/2020	04/08/2020
La Farfède	Mairie de La Farfède	01/07/2020	04/08/2020
Miossanes-les-Montoux	Mairie de Miossanes-les-Montoux	01/07/2020	04/08/2020
Pignans	Mairie de Pignans	01/07/2020	04/08/2020
Signes	Mairie de Signes	01/07/2020	04/08/2020
Saffré-Pont	Mairie de Saffré-Pont	01/07/2020	04/08/2020
Sallèles-Vieilles	Mairie de Sallèles-Vieilles	01/07/2020	04/08/2020
Pierrefeu-du-Var	Mairie de Pierrefeu-du-Var	01/07/2020	04/08/2020
La Londe-les-Marets	Mairie de La Londe-les-Marets	01/07/2020	04/08/2020
Puges-Ville	Mairie de Puges-Ville	01/07/2020	04/08/2020

Le public pourra consulter ces observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans chacune des communes ci-dessus visées ci-dessus.
Chaque registre, établi sur feuilles non mobiles, sera ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.
Le public pourra consulter ces observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Mairie de Pierrefeu-du-Var - 3 avenue des Poilus - 83390 Pierrefeu-du-Var, ou par voie électronique en utilisant le formulaire "formulaire" (formulaire) en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).
Monsieur, Denis SPALONY (président de la commission), Jacques BRANDELIC (membre de la commission) et André HOCQ (membre de la commission), désignés en qualité de commission d'enquête, recevront le public les jours suivants :

Commune	Mairie de Belgentier	Commune	Mairie de Belgentier	Commune	Pierrefeu-du-Var (Mairie de Pierrefeu-du-Var et Mairie de Saffré-Pont)
jeudi 27 juillet 2020	09h - 12h	jeudi 27 juillet 2020	14h - 17h	jeudi 1 ^{er} juillet 2020	9h - 12h
jeudi 30 juillet 2020	09h - 12h	jeudi 30 juillet 2020	14h - 17h	jeudi 11 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 03 août 2020	09h - 12h	jeudi 03 août 2020	14h - 17h	jeudi 14 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 06 août 2020	09h - 12h	jeudi 06 août 2020	14h - 17h	jeudi 17 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 09 août 2020	09h - 12h	jeudi 09 août 2020	14h - 17h	jeudi 20 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 12 août 2020	09h - 12h	jeudi 12 août 2020	14h - 17h	jeudi 23 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 15 août 2020	09h - 12h	jeudi 15 août 2020	14h - 17h	jeudi 26 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 18 août 2020	09h - 12h	jeudi 18 août 2020	14h - 17h	jeudi 29 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 21 août 2020	09h - 12h	jeudi 21 août 2020	14h - 17h	jeudi 31 juillet 2020	9h - 12h
jeudi 24 août 2020	09h - 12h	jeudi 24 août 2020	14h - 17h	jeudi 03 août 2020	9h - 12h
jeudi 27 août 2020	09h - 12h	jeudi 27 août 2020	14h - 17h	jeudi 06 août 2020	9h - 12h
jeudi 30 août 2020	09h - 12h	jeudi 30 août 2020	14h - 17h	jeudi 09 août 2020	9h - 12h
jeudi 02 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 02 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 12 août 2020	9h - 12h
jeudi 05 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 05 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 15 août 2020	9h - 12h
jeudi 08 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 08 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 18 août 2020	9h - 12h
jeudi 11 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 11 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 21 août 2020	9h - 12h
jeudi 14 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 14 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 24 août 2020	9h - 12h
jeudi 17 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 17 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 27 août 2020	9h - 12h
jeudi 20 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 20 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 30 août 2020	9h - 12h
jeudi 23 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 23 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 01 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 26 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 26 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 04 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 29 septembre 2020	09h - 12h	jeudi 29 septembre 2020	14h - 17h	jeudi 07 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 02 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 02 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 10 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 05 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 05 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 13 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 08 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 08 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 16 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 11 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 11 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 19 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 14 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 14 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 22 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 17 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 17 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 25 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 20 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 20 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 28 septembre 2020	9h - 12h
jeudi 23 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 23 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 01 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 26 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 26 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 04 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 29 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 29 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 07 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 31 octobre 2020	09h - 12h	jeudi 31 octobre 2020	14h - 17h	jeudi 10 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 03 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 03 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 13 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 06 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 06 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 16 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 09 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 09 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 19 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 12 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 12 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 22 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 15 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 15 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 25 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 18 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 18 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 28 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 21 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 21 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 31 octobre 2020	9h - 12h
jeudi 24 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 24 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 03 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 27 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 27 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 06 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 30 novembre 2020	09h - 12h	jeudi 30 novembre 2020	14h - 17h	jeudi 09 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 03 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 03 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 12 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 06 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 06 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 15 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 09 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 09 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 18 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 12 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 12 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 21 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 15 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 15 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 24 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 18 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 18 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 27 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 21 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 21 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 30 novembre 2020	9h - 12h
jeudi 24 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 24 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 03 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 27 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 27 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 06 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 30 décembre 2020	09h - 12h	jeudi 30 décembre 2020	14h - 17h	jeudi 09 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 02 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 02 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 12 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 05 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 05 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 15 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 08 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 08 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 18 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 11 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 11 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 21 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 14 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 14 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 24 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 17 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 17 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 27 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 20 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 20 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 30 décembre 2020	9h - 12h
jeudi 23 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 23 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 02 janvier 2021	9h - 12h
jeudi 26 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 26 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 05 janvier 2021	9h - 12h
jeudi 29 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 29 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 08 janvier 2021	9h - 12h
jeudi 31 janvier 2021	09h - 12h	jeudi 31 janvier 2021	14h - 17h	jeudi 11 janvier 2021	9h - 12h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Mairie de Pierrefeu-du-Var - 3 avenue des Poilus - 83390 Pierrefeu-du-Var (04 98 16 36 00), responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var.
Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Ces consultations peuvent se réaliser depuis un poste informatique dédié et sécurisé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celui-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, au siège du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Mairie de Pierrefeu-du-Var - 3 avenue des Poilus - 83390, ou auprès de Belgentier, La Farfède, Miossanes-les-Montoux, Carrosades, Pignans, Signes, Hères, La Croix, Saffré-Pont, Sallèles-Vieilles, Sallèles-Vieilles, Pierrefeu-du-Var, Collobrières, Cuers, La Londe-les-Marets et Puges-Ville, en préfecture du Var (DDTM du Var, service affaires générales et juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.
À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour déclarer ou refuser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

La Commission d'enquête a rendu un avis favorable sans réserve (cf. www.smbvg.fr/le_sage)

Les étapes à venir :

Le projet de S.A.G.E. sera présenté à la C.L.E. dès que celle-ci pourra de nouveau se réunir

Le Préfet de Département approuvera le S.A.G.E par un arrêté d'approbation

Les frais de l'enquête publique ont été pris en charge en totalité par le S.M.B.V.G. pour un montant total de 26 368, 63 €

- ✓ Frais de reproduction : 2 145, 00 €
- ✓ Frais de publicité : 7 176, 68 €
- ✓ Indemnités des 3 commissaires enquêteurs : 17 046, 95 €



LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Le P.A.P.I a été labellisé par la Commission Mixte Inondation le 6 février 2020 (*cf. www.smbvg.fr/le_sage/le_papi/le_papi_complet*).

Le P.A.P.I a été signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et Monsieur le Préfet de Département le 6 novembre 2020.

Le P.A.P.I a été signé par Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin le 17 décembre 2020.



Photo @S.M.B.V.G.
Cérémonie de signature P.A.P.I. du 6 novembre 2020

LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Le S.M.B.V.G. (en partenariat avec l'Education Nationale) a mandaté la Maison Régionale de l'Eau pour sensibiliser les classes de primaires, collèges et Lycées du bassin versant du Gapeau à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations.

Les interventions se sont déroulés sur 3 demi-journées pour chaque classe.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 8 classes ont pu bénéficier de la prestation :

- ✓ Carnoules, école Marie-Claude Vaillant-Couturier, 2 classes de CM2
- ✓ Cuers, collège La Ferrage, 1 classe de 5^{ème}
- ✓ Hyères, collège Marcel Rivière, classe de 6^{ème}
- ✓ Hyères, lycée Agricampus, classe de 2^{nde}
- ✓ La Crau, collège Fenouillet, 3 classes de 6^{ème}

La Maison Régionale de l'Eau est intervenue pour le compte du Syndicat Mixte auprès du Conseil Municipal des Jeunes de Solliès-Pont, groupe de jeunes du primaire au collège sur 3 demi-journées.

Le montant total des prestations s'élève à 18 331, 71 € pour 2020. Cette opération est aidée par l'Etat et l'Agence de l'Eau.

Le bilan pédagogique de l'année 2019-2020 est consultable sur notre site internet (www.smbvg.fr)

LES TRAVAUX DE REPARATION DE LA DIGUE DU PLAN DU PONT

Les travaux se sont déroulés au mois de juillet 2020.

La digue du Plan du Pont a subi un début de déversement sur une quinzaine de mètres en 2014, à l'origine d'une érosion localisée sur le parement aval, puis une augmentation du phénomène d'érosion lors de la crue du 23 novembre 2019. Cette brèche constitue une fragilité dans le fonctionnement de la ZEC du Plan du Pont.

Cet ouvrage a été réalisé avant la Loi sur l'eau de 1992.

L'objectif des travaux est la réfection à l'identique de la digue. Ces travaux ne garantissent pas la stabilité de la digue pour des phénomènes identiques à ceux qui ont impacté la digue.

Un diagnostic global de l'ouvrage sera réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du P.A.P.I. en 2021.

L'opération a coûté 54 500 € TTC pour 20 ml de digue.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Guintoli et maîtrise d'œuvre Egis eau.

La réparation de la digue du Plan du Pont est en cours



Hier sur le site des travaux de réparation de la brèche de la digue : (de gauche à droite) David Jacquemin, directeur d'exploitation de l'entreprise Guintoli, Vincent Germano, chargé de mission au syndicat mixte du bassin versant du Gapeau présidé par Patrick Martinelli également présent, Didier Cornuaille de la société Egis-Eau et la vice-présidente du syndicat et élue hyéroise Isabelle Monfort. (Photos Sophie Louvet)

Depuis une semaine ont débuté les travaux de réparation de la digue en terre au Plan du Pont. Les inondations de 2014 et celles de novembre dernier avaient causé d'importantes dégradations sur une longueur d'une dizaine de mètres. La partie fragilisée est située dans le prolongement du déversoir en amont de celui-ci.

L'ouvrage qui longe le lit du Gapeau, a été construit à la fin des années 60. Il joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inondations et dans le fonctionnement de la zone d'expansion de crue (ZEC) du Plan du Pont. Lorsque la rivière atteint un certain niveau, elle franchit le déversoir et s'écoule dans la plaine. La digue et ce rôle de « soupape de sécurité » que joue le déversoir participent à la protection du quartier de l'Oratoire. D'apparences simples, les travaux de réparation de cette portion fragilisée se révèlent plutôt techniques. Sur une vingtaine de mètres, la digue, dont la crête culmine à 3,50 m et la base s'étend sur 10 m, a été entièrement ouverte. Une clé d'ancrage (tranchée) a ensuite été réalisée sur une profondeur de 2 m. Actuellement, se déroulent les opérations de reconstitution de l'ouvrage.

Au total, 300 m³ de terre (en provenance d'un chantier hyérois) seront nécessaires. Un matériau qui est d'abord passé en laboratoire pour évaluer ses taux d'humidité et de compactage. A chaque couche de 30 cm, le remblai passe sous un compacteur dont les vibrations provoquées sont impressionnantes.

Une fois l'ouvrage reconstitué, il sera ensemencé de graminées et recouvert d'une natte coco biodégradable. Les plantes permettront de stabiliser et protéger la digue. Ces travaux en cours sont portés

par le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau présidé par le maire de Pierrefeu Patrick Martinelli. Il était présent hier matin sur place entouré de la vice-présidente Isabelle Monfort, élue hyéroise, de Didier Cornuaille de la société Egis-Eau (pour la maîtrise d'œuvre), de David Jacquemin, directeur d'exploitation de l'entreprise Guintoli, et de Vincent Germano, chargé de mission inondation au syndicat.

Le chantier (45 000 €) devrait s'achever la semaine prochaine.

M.M.



Par couche de 30 cm, la terre apportée pour la réparation de la digue est compactée.



Avant



Après



Pendant

Photo @S.M.B.V.G.

Travaux de réparation de la digue du Plan du Pont

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENATURATION DES COURS D'EAU

Le SMBVG mène un programme de travaux d'entretien et de renaturation des cours d'eau depuis 2016. Ces travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêtés préfectoral du 29/09/2016 et du 03/12/2019. L'intervention porte sur 30 cours d'eau soit un linéaire de 250 km.

L'entretien mené par le syndicat est complémentaire à celui réalisé par les riverains qui conservent leurs droits et obligations. Chaque année, les travaux sont effectués entre septembre et mars.

Les travaux sont réalisées par deux entreprises spécialisées dans les travaux forestiers en rivière et permet un travail par zone géographique - « Gapeau amont » et « aval du bassin versant » ; les travaux sont réalisés par la SN Provençale d'Environnement.

- « Réal martin amont » ; les travaux sont réalisés par la SNEP DOS SANTOS.

Les travaux de la 4e année (2019/2020) ont démarré le 23 septembre 2019, 37 km de rivière ont été entretenu sur le 80 km prévus initialement. L'ensemble des interventions n'ont pas pu être réalisés. Les crues de nov/déc 2019 ont amené le syndicat à traiter des opérations urgences (arbres tombés, embâcles au milieu du cours d'eau) et ce malgré les difficultés d'accès rencontrés pendant cette période de hautes eaux. Ensuite, les travaux ont été stoppés pour cause de pandémie de COVID 19. Ils ont repris en mai et juin 2020.

Aussi les interventions prioritaires ont été traitées et les autres secteurs ont été reportés en 2020/2021

12 interventions d'urgence ont été réalisées suite aux crues. Le marquage sélectif des travaux d'entretien de l'année 5 (2020/2021) a été réalisé par le bureau d'études AQUABIO.

Les travaux de la 5^e année 2020/2021 ont démarré le 7 septembre 2020 et se termineront en mars 2021. 106 km de cours d'eau seront entretenus.

Le montant des travaux d'entretien et de renaturation s'élève à 180 602 €.

Ces travaux sont aidés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 30% dans le cadre du Contrat de baie des îles d'or.

Le S.M.B.V.G. met à disposition son ingénierie par convention avec la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures dans la réalisation de son dossier de demande de D.I.G. pour les cours d'eau de La Londe, Bormes Les Mimosas, Le Lavandou. L'étude a été confiée à l'entreprise GERECO pour un montant de 87 900 €.

Les étapes à venir:

Une troisième D.I.G. est en cours de préparation suite à la demande de certains de nos membres

Le renouvellement de la D.I.G. 1 est en cours pour les années 2021-2026



*Photo @S.M.B.V.G.
Travaux d'entretien des cours d'eau*



Photo @S.M.B.V.G.

Interventions d'urgence à La Crau avant/après

LE NETTOYAGE DES COURS D'EAU

Suite aux constats de terrain post crue 2019, une campagne de nettoyage des cours d'eau a eu lieu en juillet et en août 2020 dans les centres villes et villages afin de ramasser les macrodéchets présents (plastiques, verres, papiers, fer ...) sur les berges et dans l'eau.

2.1 tonnes de déchets ont été ramassés sur les bords des cours d'eau.

Bilan du nettoyage des cours d'eau	Déchets (kg)
Belgentier	253
Carnoules	116.3
Collobrières	161
Cuers	323
Hyères	46
La Crau	64
Méounes	52
Pierrefeu-du-var	268
Pignans	170.9
Puget-ville	221.7
Signes	85
Solliès-Pont	327
Solliès-Toucas	64.2
TOTAL	2154.1

Le nettoyage a été effectué par l'association Tremplin, association pour l'insertion professionnelle. Les déchets ont été ramassés et triés (plastiques, bois, canettes, fer, etc.).

L'intervention est complémentaire aux travaux d'entretien de la végétation et des berges réalisés par le syndicat.

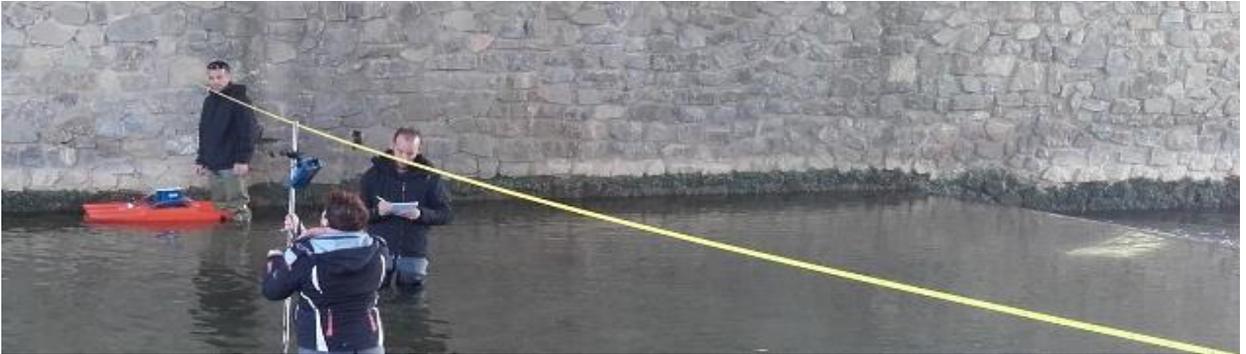
Les étapes à venir :

Une campagne complémentaire est prévue en 2021.



LES RESEAUX DE SUIVI DES COURS D'EAU

Suivi des niveaux d'eaux



Une fois par mois, le Syndicat Mixte réalise les mesures de débits (jaugeages) au niveau de 3 stations hydrométriques mesurent en continu les niveaux d'eau.

La convention du 14/03/2017 avec le service hydrométrie de la DREAL PACA permet de réaliser des jaugeages en crue.

L'objectif est de connaître les débits en temps réel grâce une relation entre la hauteur d'eau et le débit, appelée **courbe de tarage** (H/Q). Depuis 2017, les mesures du SMBVG ont permis d'établir une relation en basse et moyenne eaux. En 2019, l'étude hydraulique menée dans le cadre du PAPI a permis de modéliser les courbes de tarage des stations pour les crues.

Les courbes sont intégrées à la plateforme du prestataire CENEAU. Les données sont accessibles par le service de prévision des crues et par la société Predict service en charge du suivi hydrométéorologique du bassin versant. L'outil WIKIPREDICT permet aux communes de visualiser les données des stations.

Les données brutes en temps réels sont consultables sur internet :

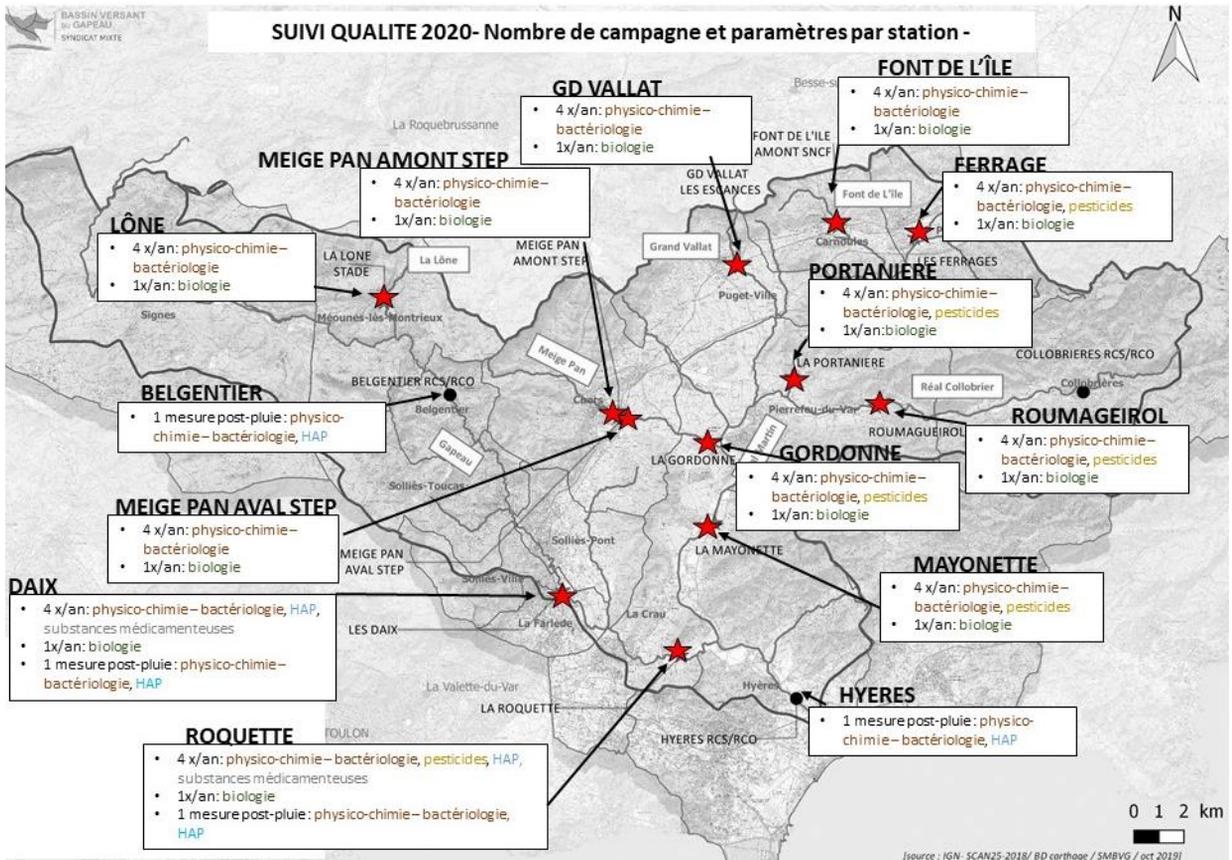
<https://www.rdbrmc.com/hydroreel2/carto/>.

Les bilans hydrologiques sont publiés sur le site internet :

<https://www.smbvg.fr/nos-actions/suivi-des-niveaux-deau/>

LES RESEAUX DE SUIVI DES COURS D'EAU

Suivi de la qualité des cours d'eau



Le syndicat a suivi en 2020 la qualité des cours d'eau du bassin versant afin de suivre l'état des cours d'eau et identifier les pressions et les causes potentielles des pollutions pour appuyer les actions correctives mises en œuvre dans le cadre du SAGE.

Le Laboratoire CARSO-Lyon réalise les prélèvements et les analyses sur douze stations de mesures. Les trois stations suivies par l'Agence de l'eau sont intégrées à l'analyse annuelle.

Les prélèvements ont eu lieu :

- ✓ Campagne Post-pluie : 05/06/2020
- ✓ Campagne n°1 : 16-18/06/2020
- ✓ Campagne n°2 : 27 -31/07/2020
- ✓ Campagne n°3 : 6-7/10/2020
- ✓ Campagne n°4 : 14-17/12/2020

Les étapes à venir :

Les résultats seront présentés au 2nd semestre 2021



L'ETUDE DU PAYSAGE

En 2020, l'école nationale supérieure de paysage Versailles Marseille a travaillé sur le Gapeau dans le cadre du projet de fin d'étude de Madame Margaux L'Equilbec. Celle-ci a orienté sa réflexion autour de la réappropriation du fleuve par les riverains en imaginant donner plus de place à la ripisylve, en désimperméabilisant des zones en lien avec le fleuve et en restaurant les continuités écologiques.

Plaquette consultable sur www.smbvg.fr

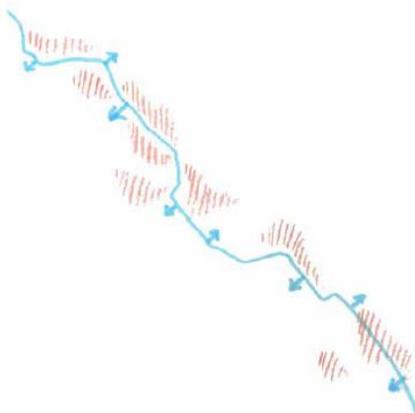
LE PARC FLUVIAL DU GAPEAU

Le fleuve au coeur d'un axe central salvateur de la vallée

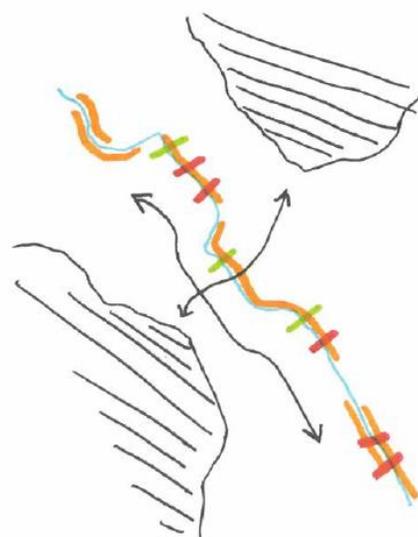
Margaux l'Equilbec
DEP 3 - Promotion 2017 - 2020
Etudiante à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage
Marseille



1: Elargir les berges et la ripisylve tout en donnant à voir et en rendant accessible le fleuve. Créer des espaces de parcs aux usages variés le long du fleuve.



2: Désimperméabiliser l'ensemble des zones susceptibles de l'être et mettre ces espaces en lien avec le parc fluvial par des aménagements réfléchis



3: Créer des continuités écologiques en développant les trames vertes, bleues et turquoise.



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2020

Date	Numéro	Désignation
Le 21 janvier 2020	N°01	Modification de la délibération n°27-2019 pour le renouvellement du poste affecté au secrétariat du SMBVG
	N°02	Projet de labellisation EPTB
	N°03	Rapport annuel d'activités du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
Le 18 février 2020	N°04	Débat d'orientation budgétaire: Exercice 2020
Le 6 mars 2020	N°05	Convention de partenariat entre le service industriel de l'aéronautique et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
Le 26 juin 2020	N°06	Aprobation du compte administratif 2019
	N°07	Aprobation du compte administratif 2019
	N°08	Affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020
	N°09	Adoption du budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau- Exercice 2020
	N°10	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement du Farembert -section d'investissement- Année 2020
	N°11	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement de la Font de l'île à Carnoules -section d'investissement- Année 2020
	N°12	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement de la Zec du Plan du Pont -section d'investissement- Année 2020
	N°13	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement du Latay Signes -section d'investissement- Année 2020
	N°14	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement pour le PAPI d'intention -section d'investissement- Année 2020
	N°15	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement de la Gravière -section d'investissement- Année 2020
	N°16	Vote d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour la restauration globale des cours d'eau -section d'investissement- Année 2020
	N°17	Vote d'une autorisation d'engagement et de crédits de paiement pour les travaux d'entretien des cours d'eau -section de fonctionnement- Année 2020
	N°18	Vote d'une autorisation d'engagement et des crédits de paiement pour la rédaction des documents du Sage -section de fonctionnement- Année 2020
	N°19	Vote d'une autorisation d'engagement et des crédits de paiement pour l'étude de Socle -section de fonctionnement- Année 2020
	N°20	Convention de partenariat entre la fédération Départementale de la pêche et de protection des milieux aquatiques du Var et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
N°21	Modification du tableau des effectifs	

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2020

Le 7 septembre 2020	N°22	Installation du comité syndical du bassin versant du Gapeau
	N°23	Election du Président du Syndicat Mixte du bassin Versant du Gapeau
	N°24	Détermination du nombre de vice-Présidents
	N°25	Election du premier vice-Président
	N°26	Election du deuxième vice-Président
	N°27	Election du troisième vice-Président
	N°28	Election du quatrième vice-Président
Le 21 septembre 2020	N°29	Fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
	N°30	Délégations données au Président
	N°31	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
	N°32	Adoption du règlement intérieur du comité syndical
	N°33	Accord de résiliation des conventions relatives aux ouvrages du Gapeau aval
	N°34	Convention tripartite pour la réalisation d'un chantier expérimental de lutte contre la myriophyle du Brésil sur les étangs de Sauvebonne -Commune de Hyères-les-Palmiers
	N°35	Convention-cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet du Bassin Versant du Gapeau
	N°36	Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions et d'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
	N°37	Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I -1° de la loi N°84-53 du 26/01/1984)
	N°38	Création d'un contrat d'apprentissage
Le 7 décembre 2020	N°39	Décision modificative 1 budget du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA C.L.E. EN 2020

La C.L.E. (en attente de son nouvel arrêté de composition) n'a pris aucune délibération en 2020



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE

